BRIEFING PRESSE





# **SOMMAIRE**

1	LE 9 JUIN : DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DÉTERMINANTES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	4
2	LE PACTE VERT EUROPÉEN : UNE AVANCÉE SANS PRÉCÉDENT POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT	6
3	COMMENT LES PARTIS ONT-ILS VOTÉ ?	7
4	COMMENT LES PARTIS SONT-ILS NOTÉS ? EXPLICATION DE LA MÉTHODOLOGIE	10
5	ZOOM SUR 7 LOIS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DU CLIMAT : COMMENT ONT VOTÉ LES EURODÉPUTÉS FRANÇAIS ?	14
	TEXTE #1 FIN DE VENTE DES VOITURES NEUVES À MOTEUR DIESEL ET ESSENCE	15
	TEXTE #2 LA CRÉATION DU FONDS SOCIAL POUR LE CLIMAT POUR ACCOMPAGNER LES MÉNAGES VULNÉRABLES	16
	TEXTE #3 L'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	17
	TEXTE #4 VERS PLUS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	18
	TEXTE #5 LES IMPACTS CLIMATIQUES ET SOCIAUX DES ENTREPRISES	19
	TEXTE #6 LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DE LA NATURE TEXTE #7	20
	L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE DES PESTICIDES (NON ADOPTÉ)	21
6	LES DÉFIS DU PROCHAIN MANDAT	22



Du 6 au 9 juin 2024, les élections européennes se dérouleront dans les 27 pays membres de l'Union européenne. 720 députés seront élus en juin 2024 pour un mandat de 5 ans au Parlement européen. représentant des centaines de millions de citoyens.

En France, elles auront lieu le 9 juin. Les électeurs français éliront 81 députés européens, qui comptent pour 10 % des sièges de l'hémicycle, soit la deuxième nationalité la plus représentée, après l'Allemagne, au Parlement européen.

Après les élections, les institutions européennes seront renouvelées. Les

députés européens éliront la nouvelle présidente ou président de la Commission européenne. Ils devront auditionner et approuver les futurs commissaires européens, notamment ceux en charge du climat, de l'énergie, de l'environnement, des océans et de

la santé. Dans un contexte d'urgence écologique croissante, de crises et de montée d'un discours anti-écologique et de l'abstention chronique aux élections européennes, l'importance de ces élections

est majeure.

Entre 2019 et 2024, l'Union européenne a mis au cœur de son action l'accélération de son ambition climatique avec le Pacte vert européen, désormais dans le viseur de certains partis. Ces élections sont donc un moment pivot : la future composition du Parlement sera déterminante pour que l'Europe préserve voire accélère ce qu'elle a déjà accompli sur le climat et l'environnement, ou décide

de faire marche arrière. Cette élection déterminera donc l'avenir des politiques environnementales européennes et françaises, 80 % de nos législations environnementales nationales étant issues du droit communautaire.



# LE PACTE VERT EUROPÉEN: UNE AVANCÉE SANS PRÉCÉDENT POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

Ces cinq dernières années, l'Union européenne a enclenché un virage sans précédent dans la lutte contre le dérèglement climatique et plus largement pour répondre à la crise environnementale, qui s'est matérialisé par le Pacte vert européen : une feuille de route devant permettre à l'Europe de devenir le « premier continent à atteindre la neutralité climatique au plus tard en 2050 ». Au sein de cette feuille de route, 14 propositions ou révisions de directives et règlements ont été mises sur la table pour faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 (Fit for 55). Bien que perfectible à de multiples égards, le Pacte Vert européen est à ce jour le plan le plus ambitieux jamais adopté pour le climat.

Plusieurs avancées marquantes face à la crise climatique ont été adoptées grâce aux votes des députés européens :

- La neutralité climatique au plus tard en 2050 : l'Union européenne a décidé qu'elle atteindrait la neutralité climatique au plus tard en 2050 et qu'elle réduirait ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.
- La décarbonation des transports individuels: à partir de 2035, la vente de voitures essence, diesel et hybrides neuves sera interdite dans l'Union européenne.
- Une augmentation sans précédent du déploiement des énergies renouvelables: En 2030, le mix de consommation d'énergie finale européen devra être composé à 42,5 % d'énergies renouvelables. Concrètement, la part des énergies renouvelables devra donc doubler par rapport à aujourd'hui.
- La restauration de la nature: Bien que le projet de loi ait été significativement édulcoré par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne, pour la première fois l'Union européenne pourrait adopter des objectifs (juridiquement) contraignants pour restaurer 20% des écosystèmes terrestres et marins d'ici 2030, et tous les écosystèmes

dégradés d'ici 2050. Outre l'effet favorable pour la préservation de la biodiversité, ces mesures sont indispensables pour atteindre la neutralité climatique via les puits de carbone et rendre les écosystèmes plus résilients face aux chocs climatiques.

- La lutte contre la déforestation importée: Pour la première fois, plusieurs produits liés à la déforestation dont le soja, l'huile de palme, le bœuf, le café, les produits du bois comme les produits imprimés, ainsi que le caoutchouc seront interdits à la vente dans l'UE¹. Cette loi ambitieuse présente néanmoins des lacunes en ce qui concerne la reconnaissance des droits humains, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales et aussi parce qu'elle exclut des écosystèmes essentiels comme les savanes.
- Des centaines de milliards d'euros débloqués pour le climat: L'Europe a fléché près de 40 % de son plan de relance post-COVID sur la lutte contre la crise climatique, soit environ 250 milliards d'euros. Elle a également adopté pour la première fois des financements ciblés sur la décarbonation des territoires les plus dépendants des énergies fossiles (en France, 10 départements sont bénéficiaires de 937 millions d'euros grâce au Fonds de transition juste), sur l'accompagnement des ménages vulnérables pour la rénovation énergétique des logements et sur l'achat ou la location d'une voiture électrique (Fonds social pour le climat à compter de 2026). Ces financements ne sont ni suffisants ni pérennes, mais ils sont inédits au niveau européen.

A l'inverse, d'autres textes n'ont pas permis d'opérer d'avancées comme celui concernant la Politique Agricole Commune, révisée en 2019, et qui concentre pourtant 30% du budget européen. Environ 50 milliards d'euros sont distribués chaque année aux agriculteurs en fonction du nombre d'hectares qu'ils exploitent et avec une très faible prise en compte de leurs pratiques et de leurs efforts vers la transition. Suite à la crise agricole, ce texte est en cours de révision pour en affaiblir encore plus les conditions environnementales et climatiques.

<sup>1.</sup> https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/les-dirigeants-europeens-scellent-un-accord-historique-pour-stopper-la-deforestation

# COMMENT LES PARTIS ONT-ILS VOTÉ?

La négociation de législations à fort enjeu pour le climat et l'environnement lors de la mandature 2019-2024 a fait émerger plus clairement les positions des différents partis politiques au sein de l'hémicycle européen. Le Réseau Action Climat et ses associations membres s'appuient ici sur l'analyse paneuropéenne des votes des eurodéputés conduite par le Climate Action Network-Europe, dont le Réseau Action Climat est membre (CAN-Europe), le Bureau européen de l'environnement (EEB), Transport & Environment, Birdlife et le WWF-EU. Ce bilan porte sur le vote des eurodéputés sur les grandes législations clés pour le climat, la nature, la pollution et l'économie circulaire (cf. méthodologie ci-dessous).



### Le Parlement européen : moteur de l'ambition environnementale européenne

A la différence du système français, les législations européennes sont débattues entre les trois institutions (trilogues entre la Commission, le Conseil et le Parlement) et adoptées par le Conseil (les représentants des 27 Etats membres) et le Parlement européen (705 eurodéputés). Dans le cadre des négociations du Pacte vert, on constate sous ce mandat que les positions adoptées par le Parlement européen ont très souvent permis de tirer les négociations vers le haut. Sur la directive sur les énergies renouvelables, alors que la Commission européenne avait proposé l'objectif d'atteindre 38 à 40 % d'énergies renouvelables dans le mix de consommation énergétique final européen pour 2030², et que le Conseil défendait un objectif de 40 %, le Parlement européen s'est

lui positionné sur un objectif de 45%. La position du Parlement européen a permis d'aboutir à un entredeux : 42,5 %. Le Parlement européen a très souvent tenu une ligne plus forte que le Conseil : ce fut le cas sur la fin des voitures thermiques, sur la performance énergétique des bâtiments mais aussi sur l'efficacité énergétique, ou encore sur le devoir de vigilance des entreprises.

L'ambition climatique du Parlement européen s'est parfois jouée à quelques voix et a fait l'objet de débats tumultueux. Ces derniers mois en particulier, plusieurs législations ont été considérablement affaiblies (règlement sur la restauration de la nature) voire rejetées par le Parlement (rejet du règlement sur les pesticides en novembre 2023). En analysant les votes des partis français qui composent les groupes politiques européens, on constate qu'ils sont traversés par des lignes de fracture fortes sur les questions climatiques et environnementales qui se sont accentuées au cours du mandat.

### Plusieurs partis portent la transition écologique et adoptent une démarche cohérente sur les différents textes

Dans un ordre décroissant, Les Écologistes, le Parti Socialiste et Place Publique ainsi que la France insoumise ont été les moteurs des votes en phase avec les demandes des associations environnementales. La fin de vente des véhicules thermiques neufs en 2035, l'accélération du développement des énergies renouvelables, l'accélération de la rénovation thermique des logements, la mise en place d'un devoir de vigilance des grandes entreprises et de mesures contraignantes de restauration de la nature, sont au-

 $<sup>1. \</sup> https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/les-dirigeants-europeens-scellent-un-accord-historique-pour-stopper-la-deforestation and the second secon$ 

<sup>2.</sup> Dans sa proposition de directive du 14 juillet 2021, <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CE-LEX:52021PC0557&from=FR">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CE-LEX:52021PC0557&from=FR</a>

tant de législations sur lesquelles ces partis ont voté pour des mesures ambitieuses. Cette cohérence des votes sur la transition écologique et juste est nécessaire pour apporter de la clarté et de la visibilité aux acteurs concernés et engager des changements pérennes.

### Renaissance: des votes parfois contradictoires sur l'environnement

Les partis affiliés à la majorité présidentielle<sup>3</sup>, ont soutenu plusieurs avancées majeures concernant le climat et l'environnement. C'est notamment le cas de la directive sur l'efficacité énergétique, qui vise des économies d'énergie de 11,7 % d'ici 2030 par rapport aux prévisions de 2020. De même, sur la directive sur le devoir de vigilance des grandes entreprises, les députés Renaissance obtiennent une bonne note car ils ont soutenu qu'elle s'applique aux acteurs financiers, au contraire du gouvernement français qui a contribué à diminuer l'ambition du texte<sup>4</sup>. Bien que le texte ait finalement été rejeté par le Parlement européen<sup>5</sup>, les députés Renaissance ont soutenu le règlement en vue d'une utilisation durable des pesticides (SUR) qui prévoyait de réduire de 50% l'utilisation des pesticides chimiques d'ici 2030. Ils ont également joué un rôle clé dans l'adoption de la loi sur la restauration de la nature au Parlement.

Pourtant, les votes de ces derniers ont aussi porté à plusieurs reprises dans la mauvaise direction. Leurs votes ont bloqué l'ambition européenne sur le renforcement de la directive sur la qualité de l'air pour la rendre conforme avec les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, l'extension du champ de la directive sur les émissions industrielles, la réduction des émissions du transport routier, ou encore la réforme de la politique agricole commune pour viser 30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole d'ici 2027, et la rendre plus favorable à la biodiversité. Sur la directive sur les énergies renouvelables, en lien avec la position du gouvernement français, ils se sont positionnés contre un objectif de 45% sur les renouvelables au motif que chaque pays doit pouvoir décider de son mix énergétique indépendamment.

### Les Républicains : des positionnements qui vont majoritairement à l'encontre des avancées environnementales

Si les députés Les Républicains ont soutenu la directive sur l'efficacité énergétique, votant même un objectif contraignant de réduction de la consommation d'énergie d'ici 2030 supérieur à celui qui a finalement été adopté après les négociations en trilogue, la très grande majorité de leurs votes sur les questions climatiques et environnementales vont à l'encontre des recommandations des organisations environnementales (fin de vente des voitures thermiques, loi climat, déploiement des énergies renouvelables, système d'échange de quotas d'émissions de CO2 de l'industrie...). Qui plus est, leurs votes sont de plus en plus convergents avec ceux de la droite ultra-conservatrice et extrême (le groupe Identité et Démocratie dont fait partie le Rassemblement National et le groupe des Conservateurs et Réformistes que Reconquête vient de rejoindre), comme ceux sur le règlement sur la restauration de la nature, que les Républicains ont rejeté en bloc, ou sur l'élimination progressive des pesticides. Cela fait craindre qu'ils s'allient de plus en plus avec ces partis pour contrer les mesures structurantes pour le climat et la nature.

### Le Rassemblement National et Reconquête, une minorité de blocage qui pourrait devenir encore plus importante

Le Rassemblement National, première délégation française avec Renaissance au Parlement européen (jusqu'au départ de quelques élus), et l'eurodéputé Reconquête Nicolas Bay a systématiquement voté contre toutes les mesures portées par les associations environnementales : sur l'efficacité énergétique, sur la performance énergétique des bâtiments tout comme sur la réduction des pesticides et la restauration de la nature. Ils ont également voté contre la mise en place de mesures afin de responsabiliser les grandes entreprises sur leurs impacts sur les droits humains et l'environnement

 $<sup>{\</sup>bf 4.}\ \underline{https://www.novethic.fr/non-classe/devoir-de-vigilance-europeen-blocage}$ 

<sup>5.</sup> https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20231117IPR12215/pas-de-majorite-pour-le-texte-visant-a-freiner-l-utilisation-des-pesticides

(devoir de vigilance). Reconquête et le Rassemblement National se sont également abstenus lors du vote sur le règlement sur la déforestation importée, à l'inverse de tous les autres partis français qui ont voté en fayeur.

Le Rassemblement National a affirmé son opposition au Pacte Vert européen en fin de mandature, la tête de liste du parti Jordan Bardella présentant ce dernier comme "une des deux grandes menaces qui planent sur la France" le 29 janvier 2024. Le groupe Identité et Démocratie a déposé, le 21 février 2024, une proposition de résolution devant le Parlement européen demandant l'abolition du Pacte vert, qui été signée par 12 députés du Rassemblement national<sup>8</sup>.

### Comment les partis français ont-ils voté par rapport aux groupes politiques européens auxquels ils appartiennent?

Les partis français au Parlement européen vont de l'un des plus mauvais scores du Parlement - Reconquête (groupe Conservateurs et Réformistes), Rassemblement National (groupe Identité et Démocratie) - à l'un des meilleurs : Les Écologistes. Le Parti socialiste et Place Publique obtiennent tous deux des scores nettement supérieurs à la moyenne de leur groupe (Alliance progressiste des socialistes et démocrates). Les partis libéraux français du groupe Renew Europe et Les Républicains du groupe Parti populaire européen obtiennent également des scores supérieurs à la moyenne de leur groupe, avec une marge d'amélioration claire.

<sup>7.</sup> https://www.youtube.com/watch?v=ol-6R38TgAs

<sup>8.</sup> https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2024-0141\_EN.html

# COMMENT LES PARTIS SONT-ILS NOTÉS ? EXPLICATION DE LA MÉTHODOLOGIE

Ce briefing reprend les résultats des partis politiques français issus de l'étude paneuropéenne conduite par le Climate Action Network-Europe, le Bureau européen de l'environnement, Transport & Environnement, Birdlife et WWF-EU.

### Textes évalués

- 30 textes de lois européens ont été évalués et regroupés en trois piliers: transition neutre sur le plan climatique et juste sur le plan social (12 textes), initiatives positives pour la nature (8 textes) et pollution zéro et économie circulaire (8 textes).
- Ils ont été sélectionnés en fonction de leur importance dans le Pacte vert européen, de la représentation des priorités des 5 ONG européennes dans chaque pilier, de l'expertise des associations précitées et de la disponibilité des données (votes par appel nominal en plénière qui ont déterminé la position du Parlement avant les trilogues).

### **Notation**

- Les résultats sont basés sur le vote individuel des députés européens.
- Des votes analysés concernent uniquement ceux sur des amendements déposés en plénière, au moment de l'adoption de la position du Parlement sur un texte de loi. Il s'agit de l'étape précédant les trilogues (négociations avec le Conseil et la Commission).
- ① Les votes des députés sont évalués sur 100 en fonction des recommandations des 5 ONG européennes sur les votes/amendements sélectionnés : soutien ou rejet de l'amendement. Un vote conforme à ces recommandations attribue le maximum de points. En revanche, une abstention, un vote contre ainsi que l'absence du député lors du vote attribuent zéro point.
- Tous les votes ou amendements ont le même poids dans le score de chaque député. La note du parti est constituée par la moyenne des notes des députés qui le composent.
- Dour chaque texte, le nombre d'amendements sélectionnés diffère. Donc les amendements n'ont pas tous le même poids dans la note d'un député. Par exemple, pour la directive sur l'efficacité énergétique, un seul amendement détermine la note des

- eurodéputés. Tandis que pour la loi sur la restauration de la nature, 10 amendements ont été pris en compte.
- Chaque texte a le même poids dans la note globale des partis.

### Agrégation des votes

- Des scores individuels des députés européens sont ensuite agrégés pour composer le score collectif des partis politiques nationaux et des groupes politiques européens: le score collectif du groupe politique, par exemple Renew Europe, correspond au score moyen de tous les députés de ce groupe.
- ∋ Les députés non affiliés sont regroupés sous NA/NI.

### Dans ce briefing presse

- Les codes couleur suivants sont attribués à partir des notes de la coalition des 5 ONG européennes : noir : 0-24/100 ; rouge: 25-49/100; orange: 50-74/100 ; vert: 75-100/100. Un curseur a été placé pour préciser la note.
- Les notes correspondent à la moyenne des partis qui composent le groupe politique européen auquel les partis appartiennent:
  - Place Publique, le Parti Socialiste, Nouvelle Donne siègent au sein de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au niveau européen;
  - Les Écologistes, Régions et Peuples solidaires siègent au sein des Verts/ Alliance libre européenne;
  - La France Insoumise, La Gauche Républicaine et socialiste siègent au sein du Groupe de la gauche au Parlement européen;
  - Agir La droite constructive, Horizons, Mouvement Démocrate, Mouvement Radical Social-Libéral, Parti radical, Renaissance siègent au sein de Renew Europe;
  - Les Républicains, Les Centristes siègent au sein du Parti populaire européen;
  - Reconquête siège au sein du groupe des Conservateurs et Réformistes européens;
  - → Le Rassemblement National siège au sein d'Identité et Démocratie.
- Les moyennes sont calculées en prenant en compte le nombre de députés qui composent chaque parti.

Dans ce tableau, les groupes politiques sont listés par ordre de placement de sièges au Parlement européen.

PILIER	TEXTES	GROUPE DE LA GAUCHE AU PARLEMENT EUROPÉEN LA FRANCE INSOUMISE, LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALISTE	ALLIANCE PROGRESSISTE DES SOCIALISTES ET DEMOCRATES PLACE PUBLIQUE, PARTI SOCIALISTE, NOUVELLE DONNE	VERTS/ ALLIANCE LIBRE EUROPÉENNE LES ÉCOLOGISTES, RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	RENEW EUROPE  AGIR - LA DROITE CONSTRUCTIVE, HORIZONS, MOUVEMENT DÉMOCRATE, MOUVEMENT RADICAL SOCIAL-LIBERAL, PARTI RADICAL, RENAISSANCE	PARTI POPULAIRE EUROPÉEN LES RÉPUBLICAINS, LES CENTRISTES	CONSERVATEURS ET RÉFORMISTES EUROPÉENS RECONQUÊTE	IDENTITÉ ET DÉMOCRATIE RASSEMBLEMENT NATIONAL
CLIMAT ET TRANSITION	Loi Climat							
JUSTE	Système d'échange et de quotas d'émissions	•				•	•	•
	Objectifs de réduction de GES pour le transport, le bâtiment, l'agriculture et les déchets					•	•	•
	Fonds social climat							
	Émission et absorption de CO <sub>2</sub> des sols, des arbres, des plantes, de la biomasse et du bois	•	•	•		•	•	•
	Performance énergétique des bâtiments	•		•	•		•	
	Efficacité énergétique						•	
	Projets d'intérêt commun							
	Normes CO2: voitures et camionettes	•		•	•	•	•	•
	Normes CO2 : camions et bus				•	•	•	
	Décarbonation de l'aviation	•					•	
	Décarbonation du secteur maritime					•	•	

PILIER	TEXTES	GROUPE DE LA GAUCHE AU PARLEMENT EUROPÉEN LA FRANCE INSOUMISE, LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALISTE	ALLIANCE PROGRESSISTE DES SOCIALISTES ET DÉMOCRATES PLACE PUBLIQUE, PARTI SOCIALISTE, NOUVELLE DONNE	VERTS/ ALLIANCE LIBRE EUROPÉENNE LES ÉCOLOGISTES, RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	RENEW EUROPE  AGIR - LA DROITE CONSTRUCTIVE, HORIZONS, MOUVEMENT DÉMOCRATE, MOUVEMENT RADICAL SOCIAL-LIBERAL, PARTI RADICAL, RENAISSANCE	PARTI POPULAIRE EUROPÉEN LES RÉPUBLICAINS, LES CENTRISTES	CONSERVATEURS ET RÉFORMISTES EUROPÉENS RECONQUÊTE	IDENTITÉ ET DÉMOCRATIE RASSEMBLEMENT NATIONAL
NATURE	Politique agricole commune	•			•	•	•	•
	Restauration de la nature				•	•	•	•
	Lutte contre la déforestation importée	•		•	•		•	•
	Contrôle de la pêche							•
	Réduction des pesticides							
	Energies renouvelables				•			
	8° programme sur l'environnement	•		•	•	•	•	•
	Interdiction de la chasse au plomb dans les zones humides	•	•	•		•	•	•

PILIER	TEXTES	GROUPE DE LA GAUCHE AU PARLEMENT EUROPÉEN LA FRANCE INSOUMISE, LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALISTE	ALLIANCE PROGRESSISTE DES SOCIALISTES ET DÉMOCRATES PLACE PUBLIQUE, PARTI SOCIALISTE, NOUVELLE DONNE	VERTS/ ALLIANCE LIBRE EUROPÉENNE LES ÉCOLOGISTES, RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	RENEW EUROPE  AGIR - LA DROITE CONSTRUCTIVE, HORIZONS, MOUVEMENT DÉMOCRATE, MOUVEMENT RADICAL SOCIAL-LIBERAL, PARTI RADICAL, RENAISSANCE	PARTI POPULAIRE EUROPÉEN LES RÉPUBLICAINS, LES CENTRISTES	CONSERVATEURS ET RÉFORMISTES EUROPÉENS RECONQUÊTE	IDENTITÉ ET DÉMOCRATIE RASSEMBLEMENT NATIONAL
ZÉRO POLLUTION ET ÉCONOMIE	Traitement des eaux urbaines résiduaires	•	•	•	•	•	•	•
CIRCULAIRE	Eau des eaux souterraines et normes de qualité environnementales	•	•	•		•	•	•
	Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges chimiques	•	•	•		•	•	•
	Qualité de l'air							
	Emballages et déchets d'emballages	•	•	•	•	•	•	•
	Emissions industrielles							
	Émissions du transport routier	•	•	•	•	•	•	•
	Matières premières critiques	•		•	•		•	•
	Devoir de vigilance des entreprises	•	•	•	•		•	•
	Règlement sur le mercure	•	•		•		•	•

# ZOOM SUR 7 LOIS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DU CLIMAT : COMMENT ONT VOTÉ LES EURODÉPUTÉS FRANÇAIS ?

Cette partie fait le point sur 7 textes emblématiques du Pacte Vert et sur les votes des eurodéputés sur des amendements déterminants pour l'ambition de ces textes.

# FIN DE VENTE DES VOITURES NEUVES À MOTEUR DIESEL ET ESSENCE

Le Pacte vert cible la décarbonation des transports, secteur clé qui représente 27 % des émissions de gaz à effet de serre européennes. Les gouvernements et les députés se sont accordés en mars 2023 pour interdire à partir de 2035, dans l'Union européenne, la vente de voitures essence, diesel et hybrides neuves. Cet horizon permet de faire bifurquer l'industrie automobile et d'anticiper la transformation des emplois du secteur : selon un travail d'analyse réalisé par le think tank de la Fondation pour la Nature et l'Homme et la CFDT Métallurgie en 2021, l'accélération de la sortie de la vente de voitures diesel/essence neuves est non seulement possible mais surtout souhaitable pour l'emploi et le maintien d'une industrie automobile en France à long terme<sup>9</sup>. En outre, cette mesure a un impact positif sur notre santé puisque le trafic automobile est le principal responsable de la mauvaise qualité de l'air et de la mortalité associée<sup>10</sup>.

En juin 2022, le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'un plan d'interdiction de vente des voitures thermiques neuves d'ici 2035 (339 pour, 249 contre). La pression des industriels<sup>11</sup> et plusieurs amendements déposés par le Parti populaire européen<sup>12</sup> et Renew Europe auraient pu conduire à son affaiblissement, notamment la proposition d'un objectif de 90% de réduction des émissions du secteur automobile en 2035 ou la proposition de créditer les biocarburants et les carburants de synthèse dans la comptabilisation des objectifs de réduction des émissions de CO2. La position du Parlement européen a permis de muscler les négociations très difficiles avec l'Allemagne au sein des triloques.

Les eurodéputés sont évalués positivement s'ils ont rejeté les amendements proposant:

- un objectif de réduction des émissions de CO2 de 90% pour les voitures d'ici 2035;
- de créditer les biocarburants et les carburants de synthèse dans la comptabilisation des objectifs de réduction des émissions de CO2.



 $<sup>9. \ \</sup>underline{\text{https://www.fnh.org/automobile-notre-scenario-pour-transition-juste/}}\\$ 

<sup>10. 238 000</sup> décès liés à la pollution de l'air en Europe en 2020 selon l'Agence européenne pour l'Environnement <a href="https://www.eea.europa.eu/fr/highlights/le-nombre-de-deces-prematures">https://www.isglobal.org/en/-/trafico-viviendas-sector-agropecuario-principales-contribuyentes-mortalidad-contaminacion-atmosferica-ciudades-europeas</a>

<sup>11.</sup> https://influencemap.org/report/The-Automotive-Sector-and-Climate-Change-18218

 $<sup>\</sup>begin{array}{lll} \textbf{12.} & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-072-076\_EN.pdf}}; & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-123-129\_EN.pdf}}; & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-072-076\_EN.pdf}}; & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-072-076\_EN.pdf}}; & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-072-076\_EN.pdf}}; & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-072-076\_EN.pdf}}; & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-123-129\_EN.pdf}}; & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-123-129\_EN.pdf}} \\ & \underline{\text{https://www.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-123-129\_EN.pdf}} \\ & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-072-076\_EN.pdf}} \\ & \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0150-AM-072-076\_EN.pdf}} \\ & \underline{\text{https://www.europarl.europa.europ$ 

# LA CRÉATION DU FONDS SOCIAL POUR LE CLIMAT POUR ACCOMPAGNER LES MÉNAGES VULNÉRABLES

Le Fonds social pour le climat a été proposé dans le cadre du Pacte vert pour apporter un accompagnement ciblé, de 2026 à 2032, aux ménages vulnérables pour faire face aux transformations qu'il implique, en particulier, une hausse des coûts de chauffage et de carburant liée à l'élargissement du marché carbone à ces domaines à partir de 2027. Chaque État membre devra élaborer un plan social pour le climat d'ici 2025 afin de préciser l'utilisation prévue du Fonds. La France devrait obtenir environ 7 milliards d'euros sur la période entre 2026 et 2032, faisant ainsi d'elle le second bénéficiaire du Fonds au sein de l'UE.

Le Parlement européen s'est donc positionné le 22 juin 2022<sup>13</sup> avec 473 voix en faveur de l'adoption d'une enveloppe de compensation alignée sur la proposition de la Commission européenne, et a tenu bon face aux tentatives du Conseil de sérieusement réduire l'enveloppe. Finalement, le montant a été fixé à 86,7 milliards d'euros à répartir entre les États entre 2026 et 2032.

Les eurodéputés sont évalués positivement s'ils ont soutenu :

- l'exclusion des investissements dans les énergies fossiles comme éligibles au Fonds,
- d'inclusion d'un article sur l'accès à la justice, permettant aux citoyens d'attaquer en justice un Etat qui ne respecte pas les dispositions du Fonds social pour le climat (qui n'a pas été retenu dans le texte final).

LA FRANCE INSOUMISE, LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALISTE PARTI SOCIALISTE, PLACE PUBLIQUE, **NOUVELLE DONNE** LES ÉCOLOGISTES. RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES AGIR – LA DROITE CONSTRUCTIVE, HORIZONS. MOUVEMENT DÉMOCRATE, MOUVEMENT RADICAL SOCIAL - LIBÉRAL, PARTI RADICAL. RENAISSANCE. LES RÉPUBLICAINS. **LES CENTRISTES** RECONQUÊTE RASSEMBLEMENT NATIONAL

# TEXTE #3 L'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La directive sur les énergies renouvelables est un pilier du Pacte vert. Elle vise à promouvoir l'énergie produite à partir de sources renouvelables et contient l'objectif contraignant de 42,5 % d'ici 2030 au niveau européen dans le mix de consommation d'énergie finale. La révision de cette directive était l'occasion de favoriser un déploiement accéléré des énergies renouvelables en Europe, de réduire plus rapidement nos émissions de gaz à effet de serre en diminuant notre dépendance aux combustibles fossiles, d'améliorer la qualité de l'air et de renforcer notre indépendance énergétique.

Le 14 septembre 2022, le Parlement a voté à une large majorité (418 voix pour) pour la révision ambitieuse du texte de la directive sur les énergies renouvelables, appelant l'UE à adopter un objectif ambitieux de 45% de déploiement des énergies renouvelables d'ici 2030 et excluant l'huile de palme et du soja des agrocarburants. Les États membres, et notamment la France, s'étaient positionnés en faveur d'un objectif de 40% au sein du Conseil.

Sur ce texte, les eurodéputés sont évalués positivement s'ils ont voté :

- pour la mise en place d'objectifs nationaux contraignants de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au niveau national, et d'un objectif de 50 % d'énergies renouvelables.
- pour la suppression progressive de l'aide aux biocarburants d'origine végétale
- 9 pour l'élimination immédiate de la palme et du soja,
- ontre l'amendement qui visait à augmenter de manière détournée le volume de bois récolté directement en forêt pouvant prétendre au statut d'énergies renouvelables<sup>14</sup>.



<sup>14.</sup> L'amendement visait à exclure les forêts touchées par les catastrophes naturelles de la définition de la biomasse issue de récolte directe en forêt afin d'augmenter le volume de bois-énergie pouvant prétendre au statut d'énergie renouvelables et aux subventions afférentes.

# TEXTE #4 VERS PLUS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La directive sur l'efficacité énergétique est une pièce essentielle du Pacte vert. Elle vise à promouvoir la réduction de la consommation d'énergie en Europe sur tous les secteurs de l'économie, notamment le bâtiment, l'industrie et les transports. Un objectif contraignant d'économies d'énergie de 11,7 % d'ici 2030 par rapport aux prévisions établies en 2020 a été adopté dans le texte final. La révision de ce texte va permettre une diminution de la précarité énergétique en Europe grâce à la baisse des factures des ménages, ainsi qu'une réduction plus rapide des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance de l'Europe aux importations d'énergie.

Le Parlement européen a adopté sa position sur le texte en septembre 2022, avec 469 voix en faveur<sup>15</sup>.

Les eurodéputés sont évalués positivement s'ils ont voté en faveur du texte présenté en plénière, incluant notamment un objectif contraignant de réduction de la consommation d'énergie d'ici 2030 supérieur à celui qui a finalement été adopté après négociations en trilogue.



<sup>15. &</sup>lt;a href="https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220909IPR40134/le-parlement-souhaite-renforcer-l-utilisation-des-energies-renouvelables">https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220909IPR40134/le-parlement-souhaite-renforcer-l-utilisation-des-energies-renouvelables</a>

# LES IMPACTS CLIMATIQUES ET SOCIAUX DES ENTREPRISES

La directive sur le devoir de vigilance permet de lutter contre l'impunité des grandes entreprises et des acteurs financiers sur leur impact sur le climat, l'environnement et les droits humains. Ces acteurs sont désormais tenus de mettre en place des mesures pour prévenir les impacts de leurs activités sur l'ensemble de leur chaîne de valeur et donc de s'engager dans des stratégies durables, respectant à la fois le climat, l'environnement et les droits humains. En cas de manquement, leur responsabilité pourrait être engagée et ils pourraient être tenus d'indemniser les personnes affectées.

Le Parlement européen a adopté sa position sur le texte en juin 2023, avec 336 voix en faveur et 225 contre. Il a nettement amélioré la version présentée par la Commission européenne. Sur les plans de transition climatique par exemple (la définition de la stratégie climatique des entreprises et acteurs financiers pour s'engager sur une trajectoire climatique alignée à 1,5°C), les députés ont cherché à réellement contraindre les entreprises concernées en appelant à l'adoption et « la mise en œuvre » des plans, impliquant donc l'obligation pour ces entreprises de déployer les mesures annoncées et pas uniquement celle de publier un document. Le Parlement a aussi voté pour inclure les émissions des services fournis par les institutions financières, une position clé dans la lutte contre les facilitateurs du chaos climatique. Il s'agit d'une étape importante pour rapprocher l'action climatique et la responsabilité des entités concernées par cette directive (grandes entreprises, industries, banques, gestionnaires d'actifs, etc.).

Les eurodéputés sont évalués positivement s'ils ont voté en faveur :

- de l'inclusion des institutions financières dans la directive (c'est grâce à cet amendement que les banques pourraient être tenues responsables de leur soutien aux entreprises qui aggravent le changement climatique).
- → de l'obligation d'adopter et de mettre en place un plan de transition climatique.



# LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DE LA NATURE

Le règlement sur la restauration de la nature, en cours d'adoption, est la pierre angulaire de la Stratégie biodiversité du Pacte vert. L'objectif global du texte est la mise en place de mesures de restauration sur 20 % des aires terrestres et marines de l'UE d'ici à 2030 et sur tous les écosystèmes dégradés d'ici 2050. Cet objectif est décliné en plusieurs objectifs ciblant les écosystèmes naturels dégradés, en particulier ceux qui sont remarquables ou ayant le plus fort potentiel de stockage du carbone : écosystèmes agricoles et forestiers, marins, côtiers et d'eau douce... En proposant des objectifs contraignants pour restaurer la nature à grande échelle, cette législation offre à l'Union européenne une opportunité majeure de répondre aux crises interdépendantes du climat et de la biodiversité.

Le règlement sur la restauration de la nature a fait l'objet d'une véritable bataille entre soutiens et opposants au texte au Parlement européen, où il a survécu à un vote très serré le 12 juillet 2023: 336 voix pour, 300 contre, 13 abstentions. Si le rejet pur et simple du texte (demandé par le biais des amendements déposés par les partis de droite et d'extrême-droite) a été évité à quelques voix près, celui-ci a été fortement amoindri par le Parlement européen. La suppression des dispositions relatives à la restauration des écosystèmes agricoles, la limitation du champ d'application du texte aux sites Natura 2000 ou encore la clause de suspension du texte en cas de « circonstances socio-économiques exceptionnelles » sont autant d'amendements adoptés par le Parlement qui limitaient fortement la portée du règlement. L'ambition du texte a toutefois été revue à la hausse à l'issue des négociations entre institutions européennes.

Les eurodéputés sont évalués positivement s'ils ont voté:

- ⊖ contre la proposition de rejet de la loi,
- contre la suppression des objectifs de restauration pour les écosystèmes agricoles,
- contre la proposition de limiter les mesures de restauration aux zones Natura 2000 uniquement et de supprimer les objectifs quantifiés de restauration
- ⊖ contre la proposition de décaler l'entrée en vigueur de la loi,
- contre le report des objectifs en cas de conséquences socio-économiques exceptionnelles (augmentation des prix des denrées alimentaires, réduction de la production agricole, etc),
- 9 pour le renforcement des objectifs relatifs aux pollinisateurs,
- → contre la suppression du bois sur pied et du bois mort en tant qu'indicateurs pour les forêts.

LA FRANCE INSOUMISE. LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALISTE PARTI SOCIALISTE, PLACE PUBLIQUE, **NOUVELLE DONNE** LES ÉCOLOGISTES. **RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES** AGIR – LA DROITE CONSTRUCTIVE, HORIZONS, MOUVEMENT DÉMOCRATE, MOUVEMENT RADICAL SOCIAL - LIBÉRAL, PARTI RADICAL, RENAISSANCE, LES RÉPUBLICAINS. LES CENTRISTES RECONQUÊTE RASSEMBLEMENT NATIONAL

# TEXTE #7 L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE DES PESTICIDES (NON ADOPTÉ)

En application du Pacte vert et de la stratégie « De la Ferme à la table », un règlement en vue d'une utilisation durable des pesticides a été proposé par la Commission européenne pour fixer des objectifs contraignants de réduction de 50 % de l'utilisation et du risque des pesticides chimiques d'ici 2030, les États membres déterminant leurs propres objectifs nationaux. Ce texte prévoit notamment une lutte antiparasitaire respectueuse de l'environnement et une interdiction de tous les pesticides dans les « zones sensibles » (espaces verts urbains, zones Natura 2000, etc.). Cette baisse des pesticides bénéficierait à la santé, à la résilience agricole et à la biodiversité.

Le Parlement a rejeté cette proposition de règlement le 21 novembre 2023 (299 voix contre, 207 voix en faveur et 121 abstentions.) Il est à noter qu'une majorité de parlementaires des groupes européens socialistes et Renew ont voté contre celui-ci, estimant que les amendements votés par la droite et l'extrême droite le vidaient de sa substance.

Ces amendements prévoyaient notamment le report de l'échéance de 2030 à 2035, ainsi qu'un affaiblissement majeur de la protection des « zones sensibles ». L'encadrement de la lutte antiparasitaire n'était plus contraignant, tandis que les mesures pour protéger l'environnement aquatique et l'eau potable étaient supprimées.

En conséquence, la Commission européenne a retiré sa proposition de texte le 21 février 2024.

Les eurodéputés sont évalués positivement s'ils ont voté :

- ⊖ contre la proposition de rejet du texte
- ⊙ contre la proposition d'affaiblir les objectifs de réduction des pesticides (date reculée à 2035 contre 2030)
- contre la proposition de transformer les règles applicables en seules lignes directrices
- contre la proposition de laisser aux États membres la mission de définir les zones sensibles
- contre la proposition de supprimer la définition des zones sensibles
- contre la proposition d'exclure la sélection végétale et les semences des objectifs de réduction de pesticides
- contre la proposition de supprimer les mesures de protection de l'environnement aquatique et l'eau potable
- → contre la proposition de réduire la fréquence de l'avis indépendant (tous les trois ans au lieu de tous les ans)
- contre la proposition de laisser aux Etats membres la possibilité de définir eux-mêmes les zones où l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP) est restreinte.

## LA FRANCE INSOUMISE. LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALISTE PARTI SOCIALISTE, PLACE PUBLIQUE, **NOUVELLE DONNE** LES ÉCOLOGISTES, **RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES** AGIR - LA DROITE CONSTRUCTIVE, HORIZONS, **MOUVEMENT DÉMOCRATE,** MOUVEMENT RADICAL SOCIAL - LIBÉRAL, PARTI RADICAL, RENAISSANCE, RECONOUÊTE LES RÉPUBLICAINS, RASSEMBLEMENT NATIONAL

# LES DÉFIS DU PROCHAIN MANDAT

L'échelon européen est à la fois critique et stratégique pour faire avancer les politiques climatiques car seule une action européenne coordonnée permettra d'accélérer la transition écologique tout en développant la cohésion, la solidarité et la résilience des 27 États membres face à ce défi qui dépasse les frontières nationales. A ce titre, les élections européennes du 9 juin 2024 sont cruciales : elles détermineront la capacité du Parlement européen à continuer ou non à adopter des textes ambitieux sur le climat et la nature et à protéger les acquis du Pacte vert qui sont déjà en proie à des reculs.

### Viser la neutralité carbone dès 2040

L'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2040 sera en jeu dès le début du prochain mandat. En 2021, la Commission européenne a adopté dans la loi européenne sur le climat un objectif de réduction d'émissions nettes de GES de 55 % pour 2030, par rapport aux émissions de 1990. Le 6 février, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a proposé devant le Parlement européen un objectif de baisse de 90 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2040, toujours par rapport à 1990. Si la Commission a relevé son ambition initiale, cet objectif n'est pas encore à la hauteur de l'urgence climatique. Par ailleurs, la proposition de la Commission européenne mise sur un déploiement important des technologies d'élimination du CO2, plutôt que de prioriser des mesures d'atténuation comme la sobriété et la sortie contraignante des énergies fossiles au niveau européen et les solutions fondées sur la nature pour absorber le CO2 (puits de carbone naturels). Cet objectif sera négocié sous le prochain mandat. C'est une échéance essentielle car il déterminera toutes les futures lois sur le climat et l'environnement au niveau européen comme au niveau national.

# Renforcer l'indépendance énergétique de l'Europe

L'un des défis du prochain mandat européen est de garantir notre indépendance énergétique en sortant définitivement des énergies fossiles. Au-delà de l'impact direct des énergies fossiles sur le réchauffement planétaire, la guerre en Ukraine a révélé les vulnérabilités de l'Europe causées par sa dépendance historique aux combustibles fossiles. Renforcer la souveraineté énergétique européenne implique d'adopter des dates et des trajectoires contraignantes pour l'élimination progressive des énergies fossiles au niveau européen, d'acter immédiatement la fin de l'expansion des infrastructures fossiles, y compris pour le gaz fossile liquéfié (GNL, qui est souvent du gaz de schiste américain), d'activer tous les leviers d'économies d'énergie et de sobriété et de sécuriser notre approvisionnement énergétique en continuant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables et en évitant de concentrer tous les financements vers la filière nucléaire.

# Transformer notre manière de consommer et de produire

La lutte contre le dérèglement climatique doit entraîner l'économie européenne vers une véritable révolution industrielle écologique et économe en ressources. Alors que l'Europe a besoin de se réindustrialiser pour déployer la transition écologique, il est indispensable qu'elle fasse de la sobriété une priorité structurante des politiques européennes en adoptant des objectifs de réduction de consommation des ressources matérielles, en promouvant l'économie circulaire, en verdissant ses marchés publics et en conditionnant l'accès aux financements au respect de critères climatiques et environnementaux

### Financer la transition écologique notamment en appliquant le principe du pollueur-payeur

Pour mettre en œuvre le Pacte vert européen et assurer l'indépendance stratégique et la résilience de nos sociétés, nous avons besoin d'investissements publics et privés planifiés sur plusieurs années. Le think tank I4CE estime qu'au moins 406 milliards d'euros annuels

d'investissements publics et privés supplémentaires sont nécessaires au niveau européen pour atteindre les objectifs que l'UE s'est fixés pour 2030<sup>16</sup>. L'un des défis majeurs du prochain mandat est le financement de la transition écologique, qui doit se faire en appliquant le principe du pollueur-payeur. Les gouvernements et le Parlement devraient en particulier oeuvrer à mettre fin aux soutiens financiers néfastes pour le climat et la biodiversité, rendre les acteurs financiers redevables des services qu'ils prodiguent (mise à jour de la directive sur le devoir de vigilance), modifier les règles prudentielles des banques pour intégrer le risque financier lié au climat et a minima proposer un plan pour réorienter les flux financiers privés vers les efforts de transition, acter de nouvelles ressources propres et apporter des financements nouveaux et supplémentaires aux pays du Sud.

### Protéger les ménages et les emplois

Sous le prochain mandat, il est impératif que l'Union européenne mette en place des garanties et des financements pour protéger et accompagner les plus modestes dans ces transitions, qu'il s'agisse de la mobilité durable ou des reconversions d'emploi dans les secteurs sinistrés par exemple. Pour cela, il faudra à minima augmenter les montants du Fonds social climat et renforcer le Fonds de transition juste.

# Une réelle souveraineté alimentaire en Europe

L'agriculture européenne est frappée de plein fouet par des vaques de chaleur, la sécheresse et la variabilité des précipitations qui engendrent des pertes de récoltes. Celles-ci ont triplé en Europe au cours des 50 dernières années et continueront d'augmenter. Face au risque croissant de crise alimentaire. la littérature scientifique identifie les modèles d'agriculture durable, notamment l'agroécologie et l'agriculture biologique, comme les plus résilients face aux chocs économiques et climatiques. Sous le prochain mandat, les gouvernements et le Parlement doivent déployer des solutions pour améliorer la condition des agriculteurs et renforcer la résilience de l'agriculture. Pour cela, il faudra enclencher une réforme en profondeur de la politique agricole commune (PAC) pour en faire un instrument de la transition agro-écologique en Europe, réorienter ses financements vers les modèles d'agriculture durable et cesser de soutenir l'agriculture chimiquement intensive aux multiples effets délétères, adopter une loi-cadre ambitieuse sur les systèmes alimentaires durable, et réorienter la politique commerciale européenne pour interdire l'importation de denrées agricoles produites selon des pratiques interdites en UE afin de ne pas délocaliser les impacts de notre alimentation et soumettre l'agriculture européenne à une concurrence déloyale.

### Protéger la nature et la santé

Les crises climatique et de la biodiversité se renforcent mutuellement. Un véritable effondrement de la biodiversité est à l'œuvre à toutes les échelles, marqué par le mauvais état de conservation de multiples habitats naturels et espèces. L'Union européenne doit également préparer son adaptation. En 2022, plus de 785.000 hectares ont brûlé en Europe, soit plus du double de la moyenne annuelle des 15 dernières années. Sous le prochain mandat, il sera crucial de renforcer la protection et la restauration de nos écosystèmes, de déployer un fonds européen pour la nature, d'adopter une loi européenne contraignante sur l'adaptation au changement climatique notamment dans le domaine de l'eau et d'atteindre et maintenir les normes de qualité de l'air recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

# Des transports moins polluants pour tous les citoyens

Responsables de 27 % des émissions de gaz à effet de serre, les transports constituent le seul grand secteur à avoir vu ses émissions augmenter depuis 1990. L'Europe doit absolument continuer à renforcer son ambition et intensifier ses actions pour mettre en place un système de transport respectueux du climat, de la qualité de l'air et accessible à tous les citoyens, sans oublier les émissions des transports maritime et aérien, angles morts des politiques publiques. Pour cela, il faudra augmenter les investissements dans le réseau ferroviaire européen et relancer les trains de nuit, réduire le trafic aérien, taxer le kérosène et renforcer les normes d'efficacité des véhicules électriques.

 $<sup>16. \ \</sup>underline{https://www.i4ce.org/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europeen-trajectoire-pour-avenir-europe-climat/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europeen-trajectoire-pour-avenir-europe-climat/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europeen-trajectoire-pour-avenir-europe-climat/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europeen-trajectoire-pour-avenir-europe-climat/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europeen-trajectoire-pour-avenir-europe-climat/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europeen-trajectoire-pour-avenir-europe-climat/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europeen-trajectoire-pour-avenir-europe-climat/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europe-climat/publication/rapport-deficit-investissement-climatique-europe-europe-europe-climatique-europe-europe-europe-europe-europe-europe-europe-europe-europe-europe-euro$ 

# **CONTACTS PRESSE**

### Réseau Action Climat

Ludivine Préneron
0671140637 - ludivine.preneron@reseauactionclimat.org

CLER Réseau pour la transition énergétique Stéphanie Cayrol 0749403628 - stephanie.cayrol@cler.org

France Nature Environnment

Eloi Perignon 06 07 69 27 10 - eloi.perignon@fne.asso

Reclaim Finance
Sarah Bakaloglou
0661682510 - sarah@reclaimfinance.org

### **Greenpeace France**

Mélanie Veillaux 06 42 64 83 76 - melanie.veillaux@greenpeace.org

### **CAN Europe**

Tomas Spragg Nilsson
Chargé de la méthodologie
tomas.spraggnilsson@caneurope.org - +46 707 65 63 92